FIDUCIAIRE DE LA MEDITERRANEE
E.U.R.L. au capital de 7.500 Euros
SIEGE SOCIAL : 570 Bd Dr Félix Escudier – Le Clary B
83000 TOULON
451.475.875 RCS TOULON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2023

Le lundi 27 novembre 2023, à 9h00, en ma qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée "FIDUMED - Fiduciaire de la Méditerranée", je me suis réuni en assemblée générale extraordinaire au siège social de FIDUMED, situé à Toulon.

Présent :

Jean-Pierre PATOU, Associé unique et Président de l'assemblée.

L'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire est le suivant :

Fermeture au 31 décembre 2023 de l'activité d'Expertise comptable du bureau secondaire de "FIDUMED - Fiduciaire de la Méditerranée", sis 64 rue Jupiter 34990 JUVIGNAC – SIRET 451 475 875 00055

Discussion et décision sur les implications de cette fermeture.

Je rappelle que, en tant qu'associé unique de la SARL "FIDUMED - Fiduciaire de la Méditerranée", la décision finale relève de ma seule responsabilité. Néanmoins, cette assemblée a été convoquée afin de consigner officiellement la décision de fermer le bureau secondaire.

Je présente brièvement les raisons qui motivent la proposition de fermeture de l'activité d'Expertise comptable du bureau secondaire de "FIDUMED - Fiduciaire de la Méditerranée". Depuis mars 2020, la crise COVID-19 et le confinement ont amené les collaborateurs à travailler le plus souvent depuis leur domicile, en télétravail, quand ils ne sont pas en déplacement en clientèle. Occuper des bureaux sur Juvignac ne se justifie plus. Par mesure d'économie, l'activité d'expertise comptable sera traitée depuis le bureau principal de Toulon. La fermeture de l'activité d'Expertise comptable du bureau secondaire interviendra le 31 décembre 2023.

Après avoir exposé les motifs, je décide de procéder au vote pour acter fermeture de l'activité d'Expertise comptable du bureau secondaire.

Résultat du vote :

Je décide, en tant qu'associé unique de "FIDUMED - Fiduciaire de la Méditerranée", d'approuver la fermeture de l'activité d'Expertise comptable du bureau secondaire sis 64 rue Jupiter 34990 JUVIGNAC.

La proposition de fermeture de l'activité d'Expertise comptable du bureau secondaire est ainsi adoptée.

Je tiens à préciser que cette décision est prise en conformité avec les statuts de la SARL "FIDUMED - Fiduciaire de la Méditerranée" et les lois en vigueur.

En complément de ce procès-verbal d''assemblée générale extraordinaire, je déclare accorder les pouvoirs nécessaires pour accomplir les formalités de fermeture de l'activité d'Expertise comptable du bureau secondaire de "FIDUMED - Fiduciaire de la Méditerranée", prévues conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Je désigne Jean-Pierre PATOU comme la personne autorisée à agir au nom de la société "FIDUMED - Fiduciaire de la Méditerranée" pour effectuer toutes les démarches administratives, légales, fiscales, et financières requises pour mettre en œuvre la fermeture de l'activité d'Expertise comptable du bureau secondaire, y compris la notification aux autorités compétentes, et toute autre formalité nécessaire.

Je confirme que Jean-Pierre PATOU agira avec diligence et conformément aux intérêts de la société "FIDUMED - Fiduciaire de la Méditerranée" dans le cadre de cette démarche de fermeture de l'activité d'Expertise comptable du bureau secondaire.

Cette déclaration est faite en conformité avec les statuts de la société "FIDUMED - Fiduciaire de la Méditerranée" et avec ma volonté en tant qu'associé unique.

La séance est levée à 9h30, et le présent procès-verbal est signé par moi, Jean-Pierre PATOU, associé unique et Président de l'assemblée.

Fait à Toulon, le lundi 27 novembre 2023, à 9h30.

Signature de l'Associé Unique et Président de l'Assemblée :

FIDUMED
Fiduciaire de la Méditerranée
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Audit et Conseil

Signature numérique de JP Patou
Date : 2024.01.26 12:28:17 +01'00'



Jean-Pierre Patou
Associé unique - Gérant